

AR PREFECTURE

006-210601423-20200623-182020-AU
Reçu le 23/06/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARÈNE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 18/2020

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DU C.C.A.S.

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARÈNE, Président du C.C.A.S ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu les propositions faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de 4 membres ;

A R R E T E

Article 1 :

Est nommé en tant que membre du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Touët de l'Escarène pour la durée du mandat du Conseil Municipal :

- Monsieur Jean Luc MARTIGNY, né le 23/10/1960 à VAUMOISE (60), demeurant à Touët de l'Escarène – 202 Li Faiscias

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et notifié à l'intéressé. Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. est chargé en ce qui le concerne de son application.

Fait à TOUËT DE L'ESCARÈNE, le 23 juin 2020

Le Maire

Noël ALBIN